

Identifiant de l'acte délivré par la préfecture :
083-248300543-20241129-Imc1357156-DE-1-1
Date de validation par la préfecture : vendredi 6 décembre
2024
Date de publication : 06/12/2024

**CONSEIL METROPOLITAIN DU
VENDREDI 29 NOVEMBRE 2024**

**NOMBRE D'ELUS METROPOLITAINS
EN EXERCICE : 81**

QUORUM : 41

Le Conseil Métropolitain de la Métropole TOULON PROVENCE MEDITERRANEE régulièrement convoqué le vendredi 29 novembre 2024, a été assemblé sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN.

Secrétaire de Séance : DIR Anaïs

PRESENTS	REPRESENTES	ABSENTS
60	18	3

OBJET DE LA DELIBERATION

N° 24/11/290

**PORT DE PORQUEROLLES -
DELEGATION DE SERVICE
PUBLIC DE L'AIRE DE
CARENAGE - TARIFS
D'OUTILLAGE PUBLIC
APPLICABLES AU 1er
JANVIER 2025**

PRESENTS :

Mme Dominique ANDREOTTI, M. Gilles BALDACCHINO, Mme Valérie BATTESTI, M. Robert BENEVENTI, M. Philippe BERNARDI, Mme Véronique BERNARDINI, Mme Basma BOUCHKARA, Mme Béatrice BROTONS, M. Guillaume CAPOBIANCO, M. Robert CAVANNA, Mme Josy CHAMBON, Mme Marie-Hélène CHARLES, M. Olivier CHARLOIS, M. Amaury CHARRETON, Mme Corinne CHENET, M. Franck CHOUQUET, M. Anthony CIVETTINI, M. Jean-Pierre COLIN, M. Laurent CUNEO, M. Luc DE SAINT-SERNIN, Mme Anaïs DIR, M. Jean-Pierre EMERIC, Mme Nadine ESPINASSE, Mme Claude GALLI-ARNAUD, M. Jean-Pierre GIRAN, Mme Brigitte GENETELLI, Mme Pascale JANVIER, M. Laurent JEROME, Mme Corinne JOUVE, Mme Sylvie LAPORTE, M. Arnaud LATIL, Mme Amandine LAYEC, M. Emilien LEONI, M. Philippe LEROY, Mme Geneviève LEVY, M. Mohamed MAHALI, Mme Edwige MARINO, M. Jean-David MARION, M. Erick MASCARO, Mme Anne-Marie METAL, M. Joseph MINNITI, Mme Valérie MONDONE, M. Christophe MORENO, M. Ange MUSSO, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Audrey PASQUALI-CERNY, Mme Virginie PIN, Mme Chantal PORTUESE, M. Guy RAYNAUD, M. Bruno ROURE, Mme Rachel ROUSSEL, M. Bernard ROUX, M. Francis ROUX, Mme Christine SINQUIN, M. Hervé STASSINOS, M. Albert TANGUY, M. Joël TONELLI, M. Gilles VINCENT, Mme Kristelle VINCENT, M. Christian SIMON.

REPRESENTES :

M. Thierry ALBERTINI ayant donné pouvoir à Mme Sylvie LAPORTE, Mme Hélène ARNAUD-BILL ayant donné pouvoir à Mme Marie-Hélène CHARLES, Mme Nathalie BICAIS ayant donné pouvoir à M. Ange MUSSO, M. Pierre BONNEFOY ayant donné pouvoir à M. Mohamed MAHALI, M. François CARRASSAN ayant donné pouvoir à M. Francis ROUX, M. Patrice CAZAUX ayant donné pouvoir à Mme Anaïs DIR, M. Yannick CHENEVARD ayant donné pouvoir à M. Amaury CHARRETON, Mme Delphine GROSSO ayant donné pouvoir à M. Robert BENEVENTI, M. Cheikh MANSOUR ayant donné pouvoir à Mme Christine SINQUIN, M. Jean-Louis MASSON ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre GIRAN, Mme Isabelle MONFORT ayant donné pouvoir à M. Jean-David MARION, Mme Cécile MUSCHOTTI ayant donné pouvoir à M. Olivier CHARLOIS, Mme Marie-Claude PAGANELLI-ARGIOLAS ayant donné pouvoir à M. Joseph MINNITI, Mme Valérie RIALLAND ayant donné pouvoir à M. Christian SIMON, M. Yann TAINGUY ayant donné pouvoir à M. Guy RAYNAUD, Mme Magali TURBATTE ayant donné pouvoir à Mme Pascale JANVIER, Mme Béatrice VEYRAT-MASSON ayant donné pouvoir à M. Christophe MORENO, M. Jean-Sébastien VIALATTE ayant donné pouvoir à M. Joël TONELLI.

ABSENTS :

M. Laurent BONNET, Mme Josée MASSI, Mme Sandra TORRES.

Séance Publique du 29 novembre 2024

N° D' O R D R E : 24/11/290

**O B J E T : PORT DE PORQUEROLLES - DELEGATION DE
SERVICE PUBLIC DE L'AIRE DE CARENAGE - TARIFS
D'OUTILLAGE PUBLIC APPLICABLES AU 1er JANVIER
2025**

LE CONSEIL METROPOLITAIN

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5217-1, L5211-1 et L2121-22-1,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU le Code des Transports,

VU le décret n°2017-1758 en date du 26 décembre 2017 portant création de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

VU la délibération n°24/03/049 du Conseil Métropolitain en date du 28 mars 2024 portant Délégation de Service Public sous la forme d'un affermage pour le Service Public d'exploitation de l'aire de carénage du port de Porquerolles

VU l'arrêté n°AP24/127 du 1^{er} octobre 2024 portant ouverture de l'instruction administrative tarifaire,

VU l'arrêté n°AP24/159 du 20 novembre 2024 portant clôture de l'instruction administrative tarifaire,

VU les propositions de tarifs du délégataire en date du 18 octobre 2024,

VU l'avis du Conseil portuaire du port de Porquerolles en date du 8 novembre 2024,

VU l'avis du Commission des Ports en date du 20 novembre 2024,

CONSIDERANT que conformément aux dispositions du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, l'occupation ou l'utilisation du plan d'eau ou des terre-pleins dans l'enceinte du périmètre du domaine portuaire nécessite une autorisation d'occupation temporaire du domaine public, autorisation personnelle, précaire et révocable, qui donne lieu au paiement d'une redevance perçue par la Régie du port,

CONSIDERANT que l'usage des outillages publics situés dans l'enceinte du périmètre du domaine portuaire donne lieu à paiement à la Régie du port,

CONSIDERANT que la modification de la tarification de ces redevances et tarifs est présentée au vote de l'assemblée délibérante compétente de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, après l'accomplissement des formalités fixées pour leur instruction par le Code des Transports,

CONSIDERANT que la procédure de consultation fixée par le Code des Transports a été régulièrement accomplie,

CONSIDERANT que pour la Délégation de Service Public de l'aire de carénage du port de Porquerolles, sis sur la commune de Hyères, il est proposé de modifier les tarifs conformément aux propositions du délégataire.

CONSIDERANT que la modification des tarifs des outillages publics et des redevances de stationnement et d'amarrage fixés pour l'année 2025, sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2025,

Et après en avoir délibéré,

D E C I D E

ARTICLE 1

D'APPROUVER la modification, à compter du 1^{er} janvier 2025, des tarifs d'outillage public applicables en 2025 à la Délégation de Service Public de l'aire de carénage du port de Porquerolles, telle que définie au document annexé.

ARTICLE 2

DE DIRE que le Directeur Général des Services de la Métropole Toulon Provence Méditerranée et le Régisseur du port de Porquerolles sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3

DE DIRE que les tarifs d'outillage public et de redevances de stationnement et d'amarrage applicables au 1^{er} janvier 2025 à la délégation de service public de l'aire de carénage du port de Porquerolles seront affichés et consultables dans les lieux fréquentés par les usagers du port.

ARTICLE 4

D'AUTORISER Monsieur le Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée à signer tous les documents, actes, et/ou annexes nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jours, ou mois et ans que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre.

Fait à Toulon, le 29 novembre 2024

Jean-Pierre GIRAN

Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée



DIR Anaïs

Le secrétaire de séance

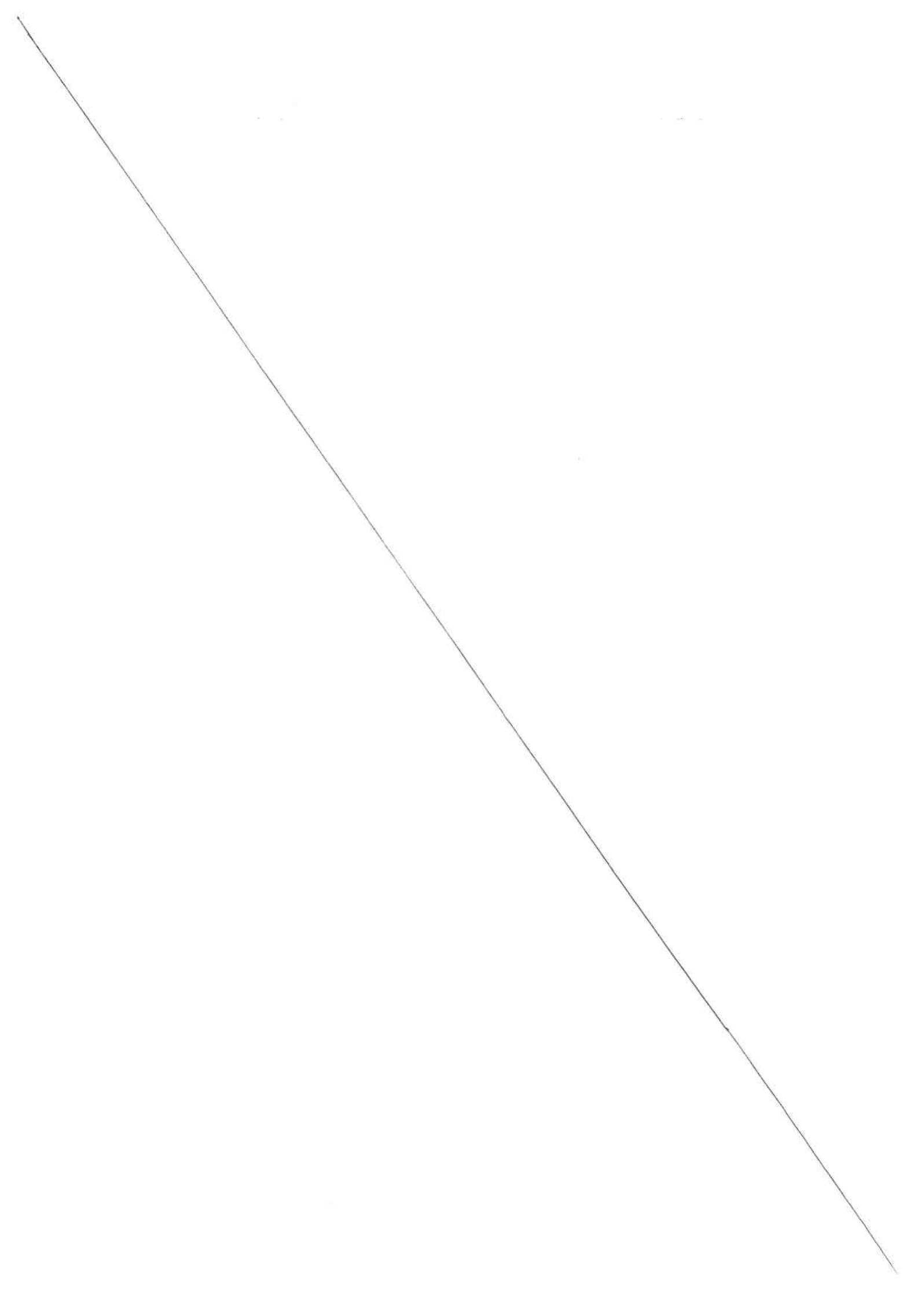
POUR 72

CONTRE 1

Monsieur Jean-David MARION.

ABSTENTION 5

Monsieur Gilles BALDACCHINO, Madame Basma BOUCHKARA,
Monsieur Olivier CHARLOIS , Madame Cécile MUSCHOTTI,
Monsieur Amaury NAVARRANNE.



TARIFS ZA 25

UNIT	HT	TTC
------	----	-----

QUAI	JANVIER A JUIN	/J/m ²		
	JUILLET ET AOUT	/J/m ²	Tarifs du Port "ESCALES"	
	SEPTEMBRE A DECEMBRE	/J/m ²		

CALE DE MISE A L'EAU		8,775	10,53	1 operation (entree ou sortie)
----------------------	--	-------	-------	---------------------------------

GRUTAGE MAX 9T				
MISE A TERRE		/m ²	4,825	5,79
MISE A L EAU		/m ²	4,825	5,79

AUTRES OPERATIONS				
DEMATAGE			200	240
DEPLACEMENT MAT			150	180
STOCKAGE MAT		/J	20	24
MATAGE			200	240
MOTEUR (aller ou retour)			150	180
MISE SOUS SANGLE		/6H	50	60
MANUTENTION AVEC GRUE		/H	150	180
MANUTENTION AVEC MANITOU		/H	100	120
NETTOYAGE ZONE		/H	68	81,6

UTILISATION CENTRALE EAU Karcher Eau Douce/Salée	Uniquement sur les heures d'ouverture de Halliday Marine Gratuit pour 2025 à titre experimental			
--	--	--	--	--

STATIONNEMENT				
1er Janvier au 31 Mars	1 au 14 eme JOUR	/J/m ²	0,225	0,27
	15 au 30 eme JOUR	/J/m ²	0,27	0,32
	A partir du 31 eme JOUR	/J/m ²	0,324	0,39
1er Avril au 30 Septembre	1 au 14 eme JOUR	/J/m ²	0,442	0,53
	15 au 30 eme JOUR	/J/m ²	0,53	0,64
	A partir du 31 eme JOUR	/J/m ²	0,64	0,77
1er Octobre au 31 Decembre	1 au 14 eme JOUR	/J/m ²	0,225	0,27
	15 au 30 eme JOUR	/J/m ²	0,27	0,32
	A partir du 31 eme JOUR	/J/m ²	0,324	0,39
REMORQUE		/J	1,67	2

MAJORATION POUR OPERATION DE NUIT / DIMANCHE / JOURS FERIES +400€ TTC				
---	--	--	--	--

